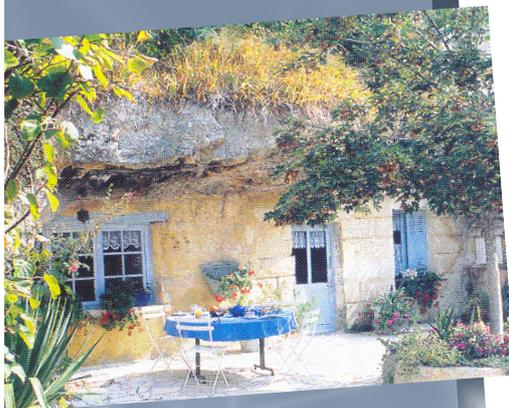




lycée
GRANDMONT
LYCÉE D'ENSEIGNEMENT
GÉNÉRAL ET
TECHNOLOGIQUE

BTS PIM

Professions Immobilières



Recrutement

Baccalauréat Technologique (STMG...)
Baccalauréat Général
Baccalauréat professionnel tertiaire
(Très bon dossier)
Autres
www.parcoursup.fr

Emplois visés

Le titulaire du BTS professions immobilières pourra occuper, comme collaborateur ou à son compte, des emplois très variés notamment :

- ➔ Négociateur immobilier, chargé de prospecter acheteurs et vendeurs, locataires et bailleurs afin de parvenir à la conclusion des ventes ou des locations.
- ➔ Gestionnaire de biens locatifs, chargé d'administrer des biens immobiliers pour le compte de propriétaires privés ou institutionnels.
- ➔ Gestionnaire de copropriétés, chargé de gérer sur le plan administratif, comptable et technique des immeubles en copropriété.

Formation

Le professionnel de l'immobilier doit posséder :

- ➔ Des qualités personnelles :
 - Faculté d'écoute, de dialogue et de contact
 - Conscience des priorités pour bien gérer son temps
 - Sens de la communication et de la relation commerciale
 - Aptitude à la discrétion
 - Esprit d'équipe et d'initiative
- ➔ Des compétences générales :
 - Capacité d'analyse et de synthèse
 - Maîtrise de la langue française écrite et orale
 - Pratique d'une langue étrangère, au moins.
- ➔ Des savoirs professionnels à acquérir, lors de la Formation :
 - en droit
 - en économie
 - en anglais
 - en architecture
 - en gestion immobilière
 - en transaction immobilière

Contexte professionnel

Les professions immobilières ont pour activité la gestion et la négociation de biens immobiliers ainsi que les opérations de promotion immobilière. Elles s'exercent au sein :

- ➔ D'agences immobilières qui assurent la vente ou la location de biens immobiliers.
- ➔ De cabinets d'administration de biens qui gèrent :
 - des biens immobiliers mis en location : gérance locative
 - des immeubles en copropriété : syndicats de copropriétés
- ➔ De sociétés immobilières propriétaires d'immeubles, mis en location dans le secteur privé ou social (sociétés foncières, HLM...)
- ➔ De sociétés de promotion-construction qui vendent les immeubles qu'elles ont réalisés
- ➔ D'entreprises ou de collectivités qui gèrent leur propre patrimoine immobilier.
- ➔ De cabinets de notaire...

Au lycée Grandmont vous pouvez choisir entre deux statuts

L'apprentissage

☛ Dans ce cas vous êtes :

Apprenti

Vous signez un contrat de travail avec l'entreprise

Vous êtes un salarié de l'entreprise et à ce titre vous percevez une rémunération mensuelle

Vous ne bénéficiez pas de vacances scolaires : vous dépendez de votre employeur et vous négociez vos congés avec lui (5 semaines/année)

Inscriptions : Les dossiers de candidature sont à télécharger selon la procédure indiquée sur le site Internet www.parcoursup.fr

Vous devez trouver une entreprise d'accueil pour effectuer votre apprentissage. Principalement des agences immobilières ou notaires.

Vous serez au lycée :

- Lundi
- Mardi
- Mercredi

Vous serez en entreprise :

- Jeudi
- Vendredi

Toute la semaine pendant les vacances scolaires

Puis en première année

1 semaine en novembre

8 semaines en mai et juin

En deuxième année

2 semaines en septembre

Le statut scolaire

☛ Dans ce cas vous êtes :

Étudiant

Vous dépendez du lycée

Vous ne percevez aucun salaire. Vous bénéficiez éventuellement d'une bourse.

Vous bénéficiez de toutes les vacances scolaires

Vous devez trouver des entreprises pour réaliser les stages (agences immobilières, notaires, promoteurs, office des HLM, services d'urbanisme des mairies...)

Vous serez au lycée :

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi matin

Vous serez en entreprise :

En première année :

1 semaine en novembre

8 semaines en mai et juin

En deuxième année :

20 vendredis et 2 semaines en septembre

Soit 15 semaines de stage



Si vous n'êtes pas certain de convaincre un employeur, inscrivez-vous dans les 2 sections scolaire et apprentissage

Si vous trouvez un employeur, contactez le secrétariat du BTS.

Horaires

Disciplines	Scolaire	
	1 ^{ère} et 2 ^{ème} année	Apprenti 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année
Français	2h	2h
Langue vivante (Anglais)	3h	2h
Conseil en ingénierie de l'immobilier :		
- Droit et veille juridique	3h	3h
- Economie et organisation	3h	3h
- Architecture, habitat, urbanisme	2h	2h
Communication professionnelle	1h	
Techniques immobilières :		
- Gestion immobilière	6h	6h
- Transaction immobilière	6h	5h
Unité d'initiative locale	2h	1h
Total heures	28h	24h

Formation

Les élèves de la section BTS PROFESSIONS IMMOBILIERES suivent une formation initiale sous statut scolaire ou par apprentissage. Ils reçoivent une formation à la fois générale et professionnelle répartie dans la semaine entre le lycée et l'entreprise selon une proportion 2/3, 1/3 pour les apprentis et 3/4, 1/4 pour les étudiants.

Régime

Les étudiants peuvent être externes, demi-pensionnaires ou internes au lycée (chambre de 2)

Ils ont la possibilité d'être hébergés en résidence universitaire

Ils peuvent bénéficier d'une bourse d'enseignement supérieur.

Lycée GRANDMONT
6, avenue de Sévigné CS 70414
37204 Tours cedex 3

CONTACT

Tél. : 02 47 48 78 78

Section PIM tél. 02 47 48 78 04

Mail : btspim.grandmont@ac-orleans-tours.fr

Site : www.grandmont.fr



GRANDMONT

